



Mon patron a droit a combien de temp por me fournir lattestation

Par **didounette**, le **29/07/2008** à **00:10**

bonjourndepuis le 9/06/08 j'ai été mis a pied de mon entreprise ,rnsuite a un vol que j'ai commis dans ces lieux.rnj'ai été convoqué a un enretien avec le patron 10 jours après les faits.rnsuite a cela j'ai reçu un courrier me disant que j'étais licencier en date durn30/06 .depuis j'apelle chaque semaine pour obtenir une attestation de travailrnmals n'arrive pas a l'obtenir.ont me dit que les secretaire sont en vacance.rnj'ai envoyé une lettre recommandé pour leurs reclamer mais rien ni faitrnel quel sont mes recours?rnmrci beaucoup pour votre reponse

Par **domi**, le **29/07/2008** à **09:01**

Votre patron n'est pas tenu de vous l'envoyer !! c'est à vous de vous déplacer .rnmDomi